

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT DES
IMMEUBLES DU PTRDI 2022-2025 DU CSSDM
ANNEXE I**

Service de l'organisation scolaire
Bureau de la planification et de la gestion des espaces
Juin 2021

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|---|
| Liste des acronymes | 4 |
| Informations complémentaires | 5 |
| Formation générale des jeunes – Primaire | 5 |

| | |
|---|-----------------------------|
| Secteur 1 – Cartierville Ouest..... | 5 |
| Secteur 2 – Cartierville Est | 5 |
| Secteur 3 – Ahuntsic–Bordeaux | 5 |
| Secteur 4 – Saint-Michel Nord-Ouest | 6 |
| Secteur 5 – Saint-Michel Nord-Est | 6 |
| Secteur 6 – Saint-Michel Sud..... | Erreur ! Signet non défini. |
| Secteur 7 – Villeray | 6 |
| Secteur 8 – Parc-Extension | 7 |
| Secteur 9 – La Petite-Patrie | 8 |
| Secteur 10 – Rosemont Ouest | 8 |
| Secteur 11 – Rosemont Est | 10 |
| Secteur 12 – Tétreaultville | 12 |
| Secteur 13 – Mercier | 13 |
| Secteur 14 – Hochelaga-Maisonneuve | 13 |
| Secteur 15 – Grand-Plateau | 14 |
| Secteur 16 – Ville-Marie | 16 |
| Secteur 24 – Centre-Ville Ouest (Peter-McGill) | 17 |
| Secteur 17 – Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown | 17 |
| Secteur 18 – Pointe-Saint-Charles | 18 |
| Secteur 19 – Côte-Saint-Paul..... | 18 |
| Secteur 20 – Notre-Dame-de-Grâce | 18 |
| Secteur 21 – Côte-des-Neiges Est..... | 18 |
| Secteur 22 – Côte-des-Neiges Ouest..... | 19 |
| Secteur 23 – Westmount..... | 19 |

| | |
|--|----|
| Formation générale des jeunes – Secondaire | 21 |
|--|----|

| | |
|-------------------|----|
| Zone Nord | 21 |
| Zone Centre | 23 |
| Zone Est | 23 |
| Zone Ouest..... | 24 |

| | |
|--------------------------------------|----|
| Formation générale des adultes | 26 |
|--------------------------------------|----|

| | |
|--------------------------------|----|
| Formation professionnelle..... | 28 |
|--------------------------------|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| Bâtiments adminstratifs | 29 |
|-------------------------------|----|

| | |
|-------------------------------|----|
| Bâtiments excedentaires | 30 |
|-------------------------------|----|

| | |
|---|----|
| Secteur 1 – Cartierville Ouest..... | 30 |
| Secteur 2 – Cartierville Est | 30 |
| Secteur 3 – Ahuntsic–Bordeaux | 30 |
| Secteur 4 – Saint-Michel Nord-Ouest | 30 |
| Secteur 5 – Saint-Michel Nord-Est | 30 |
| Secteur 6 – Saint-Michel Sud..... | 31 |

| | |
|--|-----------|
| Secteur 7 – Villeray | 31 |
| Secteur 8 – Parc-Extension | 31 |
| Secteur 9 – La Petite-Patrie | 31 |
| Secteur 10 – Rosemont Ouest | 31 |
| Secteur 11 – Rosemont Est | 32 |
| Secteur 12 – Tétreaultville | 32 |
| Secteur 13 – Mercier | 32 |
| Secteur 14 – Hochelaga-Maisonneuve | 32 |
| Secteur 15 – Grand-Plateau | 32 |
| Secteur 16 – Ville-Marie | 32 |
| Secteur 24 – Centre-Ville Ouest (Peter-McGill) | 33 |
| Secteur 17 – Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown | 33 |
| Secteur 18 – Pointe-Saint-Charles | 33 |
| Secteur 19 – Côte-Saint-Paul..... | 33 |
| Secteur 20 – Notre-Dame-de-Grâce | 33 |
| Secteur 21 – Côte-des-Neiges Est | 33 |
| Secteur 22 – Côte-des-Neiges Ouest..... | 33 |
| Secteur 23 – Westmount..... | 33 |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|--------------|---|
| CSSDM | Centre de services scolaire de Montréal |
| CSEM | Commision scolaire <i>English-Montréal</i> |
| DG | Direction générale |
| DU | Direction d'unité |
| EMCM | École des métiers de la construction de Montréal |
| EMEMM | École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal |
| EMFM | École des métiers des Faubourgs-de-Montréal |
| EMHM | École des métiers de l'horticulture de Montréal |
| FGJ | Formation générale jeune |
| FGA | Formation générale adulte |
| FP | Formation professionnelle |
| LIP | Loi sur l'instruction publique |
| MEQ | Ministère de l'Éducation du Québec |
| UP | Unité(s) préfabriquée(s) |
| PPU | Programme particulier d'urbanisme |
| PQI | Plan québécois des infrastructures |
| PTRDI | Plan triennal de répartition et de destination des immeubles |
| SOS | Service de l'organisation scolaire |
| SRM | Service des ressources matérielles |
| SSG | Service du secrétariat général |

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – PRIMAIRE

Secteur 1 – Cartierville Ouest

École Alice-Parizeau

Cette école connaît un déficit de locaux de classe depuis plusieurs années. À l'été 2020, un redécoupage des territoires-écoles d'Alice-Parizeau et Gilles-Vigneault a été fait pour atténuer le manque d'espace. Advenant un manque d'espace à la suite de ce redécoupage, d'autres scénarios pourraient être envisagés afin de minimiser les impacts de la croissance de la population scolaire.

Secteur 2 – Cartierville Est

École Gilles-Vigneault, annexe temporaire

Comme suite aux rencontres et consultations auprès du conseil d'établissement, le bâtiment n°323 — 2005 Victor-Doré est occupé depuis la rentrée 2020-2021 par l'école Gilles-Vigneault comme annexe temporaire et cohabitation avec l'école La Dauversière.

Secteur 3 – Ahuntsic–Bordeaux

École Ahuntsic

Des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années afin d'améliorer l'état du bâtiment. Durant les travaux, il sera nécessaire de délocaliser l'établissement. Pour l'instant, le scénario final n'est pas encore connu.

Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Fernand-Seguin

L'agrandissement de dix classes servira temporairement pour les élèves du pavillon Julie-Payette fermé depuis la rentrée 2021-2022 pour une rénovation majeure.

D'ici la fin des travaux de réhabilitation et la réintégration des élèves du pavillon Julie-Payette dans leur immeuble d'origine, une réflexion sur la destination des dix nouvelles classes du pavillon Hubert-Reeves devra être entreprise avec la communauté du secteur et de l'école puisque l'agrandissement a été financé pour les besoins du secteur scolaire.

L'objectif étant de déployer et de répartir de manière cohérente et avantageuse l'offre de service en fonction des besoins. Les pistes suivantes pourraient être envisagées :

- Scolariser dans l'école agrandie dix groupes du secteur sans lien avec la vocation actuelle de l'école ;

- Scolariser dans l'école agrandie dix groupes d'élèves du secteur sans sélection en offrant un programme pédagogique de nature scientifique ;
- Toutes autres propositions équivalentes en coûts humains, matériels et pédagogiques.

L'apport des familles, des résidents, de l'arrondissement, des intervenants communautaires et des pédagogues est essentiel afin de prendre la meilleure décision possible.

Secteur 4 – Saint-Michel Nord-Ouest

Espace transitoire dans l'immeuble n° 028 — École Louis-Joseph-Papineau

Suite au départ de l'école Sainte-Lucie, à moins d'un besoin urgent pour un autre établissement, l'espace transitoire devrait revenir à l'école Louis-Joseph-Papineau pour scolariser sa clientèle étant donné les travaux à réaliser au bâtiment qui pourraient empiéter sur les locaux actuellement disponibles. Une fois ces travaux terminés, l'école devrait occuper la totalité du bâtiment.

Secteur 5 – Saint-Michel Nord-Est

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Découvreurs

La réhabilitation majeure du pavillon des Découvreurs est en cours. Les deux premières phases sont complétées et la troisième, et dernière phase, est présentement en conception. Cette dernière phase sera difficilement réalisable en cohabitation considérant les impacts importants sur la vie scolaire. Ainsi des modulaires pourraient être installés dans la cour du pavillon des Découvreurs ou des Bâtisseurs afin de réaliser des travaux. Ces modulaires pourraient également être utilisés dans le cadre de la réhabilitation prévue au pavillon des Bâtisseurs.

École Saint-Noël-Chabanel, pavillon des Bâtisseurs

Considérant l'état du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, la solution envisagée est celle d'une délocalisation sur site dans des modulaires. L'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Secteur 6 – Saint-Michel Sud

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 7 – Villeray

7378, rue Lajeunesse (no 278)

Cet immeuble a été repris à des fins scolaires au printemps 2020 et servira d'espace transitoire lors de sa livraison. Lorsque plus d'information concernant la date d'occupation prévue sera disponible, les milieux concernés seront consultés.

École Saint-Gabriel-Lalemant, annexe

La partie au centre de l'immeuble est vacante depuis le départ de la Clinique médicale Jean-Talon (de l'hôpital Jean-Talon). Les deux ailes de l'immeuble constituent l'annexe scolaire. Un projet d'ajout d'espace de huit classes et une salle d'activités a été autorisé par le MEQ en juin 2019 pour reprendre la partie vacante.

De plus, des travaux majeurs de réfection du bâtiment sont planifiés au plan directeur d'investissement 2020-2025 à hauteur de 25,5 millions de dollars. Considérant l'envergure des travaux, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. Malheureusement, la période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école est prévue dans le bâtiment principal.

École Hélène-Boullé

Cette école connaît un déficit de locaux de classe depuis plusieurs années. À l'automne 2019, une demande d'ajout d'espace a été refusée par le MEQ. À l'été 2020, un redécoupage des territoires-écoles d'Hélène-Boullé et Saint-Gérard a été fait pour atténuer le manque d'espace. Advenant un manque d'espace à la suite de ce redécoupage, d'autres scénarios pourraient être envisagés afin de minimiser les impacts de la croissance de la population scolaire. Une demande d'ajout de gymnase a été déposé au MEQ.

Secteur 8 – Parc-Extension

Centre William-Hingston et école Barthélemy-Vimont

Des travaux majeurs de réfection sont prévus au bâtiment occupé par l'école primaire Barthélemy-Vimont, le centre de formation des adultes William-Hingston, un CPE et la Ville de Montréal. En vertu de l'ampleur des travaux à réaliser et l'échéancier, une délocalisation complète du centre de formation des adultes est nécessaire. L'école primaire pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment. Pour répondre aux besoins du centre de formation, il pourrait être envisagé de louer des espaces à l'extérieur du parc immobilier du CSSDM.

L'école primaire Barthélemy-Vimont pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements ainsi que les organismes et partenaires occupants afin de

trouver des solutions adaptées aux besoins des élèves, du personnel et des partenaires occupants.

École Camille-Laurin, annexe

Considérant l'état du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement les élèves et le personnel de cet immeuble. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Il fut déterminé que le meilleur scénario est l'utilisation des locaux du bâtiment principal et l'installation de modulaires à l'École Barclay.

Secteur 9 – La Petite-Patrie

École Saint-Ambroise, annexe

Considérant l'état du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement les élèves et le personnel de cet immeuble. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École La Petite-Patrie, pavillon Saint-Jean-de-la-Croix

Ce bâtiment est occupé par l'école Félix-Leclerc (école du secteur Côte-des-Neiges Est) de manière transitoire pour la durée des travaux effectués à son bâtiment (n° 087) situé au 6055, avenue Darlington.

Considérant le besoin d'espace transitoire pour réaliser les travaux majeurs de réfection de plusieurs écoles à proximité dans les prochaines années, la vocation transitoire de cet immeuble pourrait se poursuivre après l'occupation de l'école Félix-Leclerc.

Secteur 10 – Rosemont Ouest

École Saint-Jean-de-Brébeuf

Considérant l'envergure des travaux majeurs de réfection planifiés au plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur de 10,5 millions de dollars, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les

conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est donc préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. Malheureusement, la période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée.

Certains sites ont déjà fait l'état d'une analyse en fonction de la proximité, la capacité, la disponibilité et les travaux d'aménagements à réaliser au lieu temporaire pour recevoir l'école. De plus, les conditions préalables pour minimiser la complexité pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, etc.) ont été considérées.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée de deux ans au 6361, 6^e Avenue, et ce, à partir de l'année scolaire 2022-2023.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement. Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement, le personnel, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits, les scénarios à l'étude et organiser la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

École Saint-Jean-de-la-Lande

En 2019-2020, l'école scolarisait 31 groupes et possède une capacité d'accueil de 32 en incluant le bâtiment principal et l'annexe. De plus, trois classes modulaires sont installées dans la cour d'école du bâtiment principal. Les prévisions de l'effectif scolaire suggèrent une augmentation de la population de l'école dans les prochaines années.

Ainsi, suite au retour de l'école Saint-Albert-le-Grand à son bâtiment principal, l'immeuble no340 (5015, 9^e Avenue) deviendrait l'annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande en raison de sa proximité aux autres bâtiments de l'école. Temporairement, les espaces pourrait être occupé par une autre école du secteur auprès avec d'importants travaux de réhabilitation. Par la suite, cette reprise permettrait de répondre aux besoins d'espace et, d'éventuellement retirer les classes modulaires au bâtiment principal.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement. Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement.

École Saint-Albert-le-Grand

Un projet d'agrandissement de dix classes et d'un gymnase a été livré à l'hiver 2022. Sa nouvelle capacité est de 26 locaux de classe. De plus, il y a des locaux modulaires — cinq classes — d'installés et l'école utilise l'immeuble no 340 pour scolariser des groupes. Ces deux situations sont maintenues au moins jusqu'à la fin des travaux d'agrandissement du bâtiment principal.

École Saint-Émile

L'école St-Émile sera délocalisée à la rentrée 2022-2023. Divers scénarios seront en analyse et présentés. Présentement l'échéancier prévoit que les travaux pourront être exclusivement réalisés en période estivale. Si ces derniers prennent plus de temps que prévu, toutes les mesures nécessaires afin de minimiser les impacts de la cohabitation pendant des travaux seront mises en place.

Immeuble transitoire n° 340 – 5015, 9^e Avenue

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première analyse et d'une consultation auprès du comité de secteur à l'automne 2019. À la suite du départ de de l'école Saint-Albert-le-Grand, l'immeuble pourrait devenir une nouvelle annexe de l'école Saint-Jean-de-la-Lande en raison de sa proximité aux autres bâtiments de l'école. Ce scénario semble être une solution envisageable pour répondre aux besoins et, potentiellement, planifier le retrait des classes modulaires au bâtiment principal. Il devra être présenté au conseil d'établissement au cours des prochains mois.

6361, 6^e Avenue (bâtiment n° 215)

Le projet de reprise de l'immeuble et de réhabilitation majeure pour en faire une école de 23 classes devrait être livré pour la rentrée 2022. La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. L'immeuble accueillera l'école Saint-Jean-de-Brébeuf lors des travaux majeurs de réfection qui devraient débuter en automne 2022. Ce scénario de délocalisation a été présenté au conseil d'établissement ainsi qu'au comité de secteur de Rosemont.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement. Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement, le personnel, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits, les scénarios à l'étude et organiser la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

Secteur 11 – Rosemont Est

École des Monarques, édifice Marie-Rollet

La capacité globale des deux immeubles est de 26 groupes et 35 groupes y étaient scolarisés en 2019-2020. Par conséquent, des locaux modulaires — quatre classes et un local de services — sont installés. Les besoins des élèves du secteur sont révisés annuellement afin de planifier le retrait des classes modulaires dès que possible. L'école occupe une annexe temporaire au bâtiment n°267 — 4430, rue Bélanger.

Considérant l'envergure des travaux majeurs de réfection planifiés au plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur de 22,7 millions de dollars, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est donc préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée.

Certains sites ont déjà fait l'état d'une analyse en fonction de la proximité, la capacité, la disponibilité et les travaux d'aménagements à réaliser au lieu temporaire pour recevoir l'école. De plus, les conditions préalables pour minimiser la complexité pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (dîner, transport, etc.) ont été considérées.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble minimiser les inconvénients humains, pédagogiques et budgétaires consisterait en une délocalisation complète pour une durée de trois ans au 6755, 36^e Avenue, à partir de l'année scolaire 2022-2023. Afin de combler l'ensemble des besoins, des classes modulaires pourraient être ajoutées à cet immeuble ou être agencées à l'édifice Saint-Jean-Vianney. Des analyses doivent se poursuivre afin d'identifier l'option la plus réaliste autant pour les élèves et le personnel qu'en terme technique.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement. Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement, le personnel, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits, les scénarios à l'étude et organiser la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

École des Monarques, Édifice Saint-Jean-Vianney

Malgré l'ajout des quatre classes modulaires, les espaces ne sont pas suffisants dans les deux édifices pour scolariser tous les élèves. Afin de pallier le manque de locaux, l'école utilise l'immeuble n° 267, situé au 4430, rue Bélanger. Cette utilisation devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée afin de permettre à tous les élèves du secteur d'être scolarisés à proximité de leur résidence.

Immeuble primaire n° 190 – 4315, rue Beaubien Est

Depuis la rentrée 2020-2021, le bâtiment est vacant. En raison de travaux majeurs de réfection au bâtiment, l'école Rose-des-Vents a été relocalisée au 3000, rue Beaubien (n° 288). Lorsque les travaux seront terminés, le bâtiment reviendra à la capacité d'accueil du secteur.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019.

Immeuble transitoire n° 267 – 4430, rue Bélanger

L'école des Monarques utilise cet immeuble transitoire depuis la rentrée 2019-2020. Cette utilisation devrait se poursuivre jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée afin de permettre à tous les élèves du secteur d'être scolarisés à proximité de leur résidence.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. Lors de cette consultation, quatre scénarios ont été présentés afin qu'il puisse desservir les élèves du secteur qui habitent à proximité. À la suite d'une analyse préliminaire et aux résultats de la consultation, l'immeuble devrait être combiné à un autre bâtiment considérant sa taille restreinte.

Immeuble transitoire n° 194 – 6650, 39^e Avenue

L'école Alphonse-Desjardins utilise cet immeuble transitoire à titre d'annexe temporaire. Pour le moment, considérant les besoins du secteur, cette occupation se poursuit.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. Lors de cette consultation, quatre scénarios ont été présentés afin qu'il puisse desservir les élèves du secteur qui habitent à proximité. À la suite d'une analyse préliminaire et aux résultats de la consultation, l'immeuble devrait être combiné à un autre bâtiment considérant sa taille restreinte.

6755, 36^e Avenue (bâtiment n° 297)

Étant donné les besoins d'espace du secteur, ce bâtiment a été repris en 2018. La livraison du projet d'ajout d'espace de dix classes est prévue pour l'année 2021-2022.

La destination de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès des milieux concernés à l'automne 2019. L'immeuble, dans un premier temps, accueillera les élèves de l'école des Monarques, Édifice Marie-Rollet lors des travaux majeurs de réfection à leur bâtiment d'origine. Ce scénario de relocalisation a été présenté au conseil d'établissement. Afin de combler l'ensemble des besoins, des classes modulaires pourraient être ajoutées à cet immeuble ou être agencées à l'édifice Saint-Jean-Vianney. Des analyses doivent se poursuivre afin d'identifier l'option la plus réaliste autant pour les élèves et le personnel qu'en terme technique.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement. Dorénavant, une consultation officielle peut être effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement, le personnel, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits, les scénarios à l'étude et organiser la mise en œuvre de solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

Secteur 12 – Tétreaultville

3075, avenue Lebrun (bâtiment no 110)

La fin des travaux est prévue au cours de l'année 2022. Des classes de maternelles 4 ans sont ajoutées au projet pour un total de 16 classes. L'immeuble doit faire l'objet de consultation auprès de la communauté du secteur de Tétreaultville. Pour le moment, cet immeuble constituerait l'annexe de l'école Sainte-Claire qui est située à proximité.

Immeuble transitoire n° 303 – 8300 De Teck

Considérant les besoins du secteur au niveau préscolaire et primaire et compte tenu de l'échéancier de réalisation des projets d'ajout d'espace, l'immeuble est utilisé par les groupes de l'école Saint-Justin jusqu'à la livraison de l'agrandissement.

Pour le moment, le scénario en analyse qui semble maximiser les bénéfices pour les élèves du secteur consiste en sa reconversion en école secondaire dès l'agrandissement de l'école Saint-Justin terminée. Considérant l'arrivée des élèves

qui sont actuellement de niveaux primaires au secondaire, et malgré l'autorisation du MEQ pour réaliser les études nécessaires à l'agrandissement de l'Académie Dunton, les espaces au niveau secondaire ne sont pas suffisants dans le secteur.

Bien que le bâtiment ait déjà été une école secondaire, selon le document de référence actuel du MEQ, pour une utilisation autonome de ce bâtiment à des fins secondaires, il faudrait considérer l'ajout d'espace de regroupement, d'un plateau sportif ainsi que d'espaces de bibliothèque.

Nouvelle école au 8075, rue Hochelaga (immeuble n° 068)

La fin des travaux est prévue au début de l'année 2022. L'immeuble a été reconstruit pour accueillir une école de 16 groupes. Le territoire de cette école se superpose à celui de toutes les écoles du secteur donnant ainsi aux parents un choix additionnel, sans sélection, sans transport scolaire, avec la proximité comme seul critère d'admission. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022-2023. Cet immeuble a fait l'objet de la démarche institutionnelle *Planifions notre école* en participation avec la communauté au printemps 2019.

Secteur 13 – Mercier

Espace transitoire dans l'immeuble n° 030 — École Louis-Riel

Le centre Tétreaultville occupe l'espace transitoire dans l'immeuble n° 030 en cohabitation avec l'école secondaire Louis-Riel.

Immeuble n° 033, terrain résiduel École Marguerite-de-Lajemmerais situé au 5555, rue Sherbrooke Est

Des travaux majeurs de réfection sont prévus dans plusieurs écoles pour lesquelles des délocalisations partielles ou complètes pourraient être nécessaires dans le secteur. De plus, le secteur de planification Assomption-Nord fera l'objet d'un développement dans les prochaines années, il est prévu d'y accueillir plusieurs milliers de nouvelles unités d'habitation.

Un projet pour la construction d'une nouvelle école primaire est financé par le MEQ. Cette nouvelle école permettra de répondre à un besoin transitoire, dans les prochaines années, et pourrait ensuite répondre aux besoins scolaires de niveau primaire.

Secteur 14 – Hochelaga-Maisonneuve

École Saint-Clément

Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

2570, rue Nicolet (bâtiment n° 105)

L'immeuble est présentement vide. En fonction des analyses qui ont été réalisées par le SRM, un projet de travaux majeurs de réfection pourrait faire l'objet d'une demande de financement, notamment pour desservir les besoins des élèves et du personnel de l'école De l'Étincelle (secteur Grand-Plateau).

La destination future de cet immeuble a fait l'état d'une première consultation auprès du milieu concerné à l'automne 2019. L'immeuble pourrait accueillir les élèves de l'école De l'Étincelle lors des travaux majeurs de réfection qui devraient avoir lieu à la rentrée 2023. D'autres sites doivent être analysés.

L'objectif étant de travailler ensemble afin de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires. Le Service des communications et de la participation citoyenne, en collaboration avec le Service des ressources matérielles et le Service de l'organisation scolaire, organisera en partenariat avec la direction de l'école et la direction d'unité des rencontres avec le personnel, le conseil d'établissement, et l'ensemble des parents de l'école afin de présenter le contexte, les faits et les scénarios à l'étude pour qu'une consultation ouverte et transparente soit réalisée en fonction de l'échéancier des travaux prévus.

4650, rue Ontario Est (bâtiment n° 388)

Suite au départ de Maisonneuve à la rentrée 2022-2023, le bâtiment est vacant. Des travaux de maintien d'actif doivent être réalisés. En parallèle, une consultation sera réalisée, en fonction de la situation qui prévaut, auprès des conseils d'établissements et des intervenants du milieu, sur la destination potentielle à donner à l'immeuble.

Secteur 15 – Grand-Plateau

École Laurier

Des travaux majeurs de réfection du bâtiment sont planifiés au plan directeur d'investissement 2020-2025. Considérant l'envergure des travaux, le bruit, la poussière, la circulation du chantier, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. Malheureusement, la période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école pourrait être envisagée.

Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier et de la délocalisation seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école afin de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

École Le Plateau

Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment,

l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École Paul-Bruchési

Cette école connaît un déficit de locaux de classe depuis plusieurs années. À l'été 2021, un redécoupage des territoires-écoles voisins pourrait être fait pour atténuer le manque d'espace. Advenant un manque d'espace à la suite de ce redécoupage, d'autres scénarios pourraient être envisagés afin de minimiser les impacts de la croissance de la population scolaire.

4835, avenue Christophe-Colomb (bâtiment n°059)

Le Service du développement et de l'innovation professionnelle (SDIP) qui occupait les étages supérieurs de cet immeuble a été délocalisé au bâtiment n°144 au 5643, rue Clark. L'immeuble sera repris à des fins scolaires, notamment pour en faire une école primaire transitoire. Pour le moment, la fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022.

École de l'Étincelle

Considérant l'envergure des travaux majeurs de réfection planifiés au plan directeur d'investissement 2019-2024 à hauteur de 36 millions de dollars, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est donc préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. La période d'été n'est pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux. Dans ce contexte, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée.

Certains sites font l'état d'analyses en fonction de la proximité, la capacité, la disponibilité et les travaux d'aménagements à réaliser au lieu temporaire pour recevoir l'école. De plus, les conditions préalables pour minimiser la complexité pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (diner, transport, etc.) ont été considérées. L'un des scénarios analysés concerne une délocalisation au 2570, rue Nicolet (bâtiment n° 105). Il s'agit d'un immeuble excédentaire. Il serait complètement réhabilité et adapté en fonction des besoins de la population scolaire de l'école de l'Étincelle. Dans les prochains mois, d'autres scénarios seront envisagés.

Plusieurs renseignements ont déjà été donnés au conseil d'établissement, lors d'une précédente rencontre. Dans les prochains mois, le CSSDM entamera des rencontres avec le comité de travail de l'école pour suivre l'évolution de l'analyse des différents scénarios et des travaux qui seront réalisés et faire un suivi de l'échéancier avec les différents intervenants du milieu. Le but est de mettre en œuvre une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école ainsi que de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

École FACE (Formation Artistique au Cœur de l'Éducation)

Considérant l'envergure des travaux majeurs de réfection, le bruit, la poussière, la circulation du chantier à l'extérieur comme les ouvriers à l'intérieur, ainsi que d'autres irritants pourraient pénaliser significativement la vie scolaire et les conditions pédagogiques pour plusieurs années. Il est donc préférable de ne pas réaliser ces travaux en cohabitation avec le personnel et les élèves. La période d'été n'étant pas suffisante pour exécuter l'ensemble des travaux, une relocalisation complète des élèves et du personnel de l'école doit être envisagée.

Certains sites ont déjà fait l'état d'une analyse en fonction de la proximité, la capacité, la disponibilité et les travaux d'aménagements à réaliser au lieu temporaire pour recevoir l'école. De plus, les conditions préalables pour minimiser la complexité pour l'équipe-école, les élèves et leur famille (dîner, transport, etc.) ont été considérées. Un rapport distinct est soumis aux instances concernées afin de faire état de ces analyses.

Le CSSDM poursuit les rencontres avec le comité de travail pour suivre l'évolution de l'analyse des différents scénarios et des travaux qui seront réalisés et faire un suivi de l'échéancier avec les différents intervenants du milieu. La Société québécoise des infrastructures (SQI) est impliquée dans le comité considérant qu'elle pilote le dossier de réhabilitation.

L'immeuble est un témoin de l'architecture institutionnelle le plus éminent du centre-ville : sa construction centenaire, sa grande qualité architecturale et son gabarit posent des défis exceptionnels lors des travaux d'entretien, de préservation et d'adaptation fonctionnelle. Une délocalisation complète de FACE (primaire/secondaire et des élèves des deux populations linguistiques CSSDM/CSEM) serait le plus souhaitable considérant le projet éducatif de l'école. Mais compte tenu des besoins recensés et de la disponibilité d'espaces excédentaires des deux centres de services scolaires, il serait envisageable de les répartir sur deux sites, en fonction des niveaux scolaires (primaire français/anglais – secondaire français/anglais), afin de nuire le moins possible au projet particulier de l'établissement. Le comité de travail poursuivra ses rencontres.

4251, rue Saint-Urbain (bâtiment n° 089)

L'immeuble est présentement vide. Le SRM poursuit son analyse afin de déterminer le potentiel de transformation de l'usage de cet immeuble à des fins de scolarisation. Considérant les besoins des élèves, une demande de financement a été transmise au MEQ dans le volet cheminement particulier à l'automne 2018. Le projet n'a pas été financé.

Secteur 16 – Ville-Marie

École Champlain

Considérant que l'École des métiers des Faubourgs de Montréal (EMFM) ne peut plus utiliser certains locaux dans le milieu hospitalier, l'école occupera, depuis la rentrée 2021, des locaux du premier étage de l'école Champlain qui dispose

actuellement d'une réserve de locaux. L'école Champlain est située à grande proximité de l'école Pierre Dupuy où est localisé l'EMFM. Cette occupation est prévue pour une durée de cinq ans, car par la suite les locaux seront nécessaires pour scolariser les élèves du quartier notamment en raison des développements résidentiels à venir. Afin d'assurer qu'il n'y ait pas de côtoiement entre la population scolaire de l'école Champlain et de l'EMFM, des entrées distinctes seront dédiées.

Les travaux pour l'EMFM débuteront à l'été 2021 et devraient être terminés pour le début de l'année 2022.

Secteur 24 – Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

Immeuble no 094 – 1220-1230, rue de la Montagne

Un projet de remise aux normes de cet espace excédentaire a été autorisé par le MEQ en juin 2018. Ce projet résultera en la création d'une école primaire de 14 classes (deux groupes de maternelle et douze groupes de primaire) incluant un gymnase. Dès qu'un échéancier sera envisagé, la communauté en sera informée.

Durant l'année scolaire 2019-2020, l'immeuble a fait l'objet de la démarche institutionnelle *Planifions notre école* pour planifier la destination et la répartition des immeubles et bien répondre aux besoins des élèves du secteur.

Le 2065, rue Sherbrooke Ouest — Le Fort de la montagne

En juin 2019, le MEQ a octroyé un montant, de l'ordre du 10 % des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation du projet de construction d'une nouvelle école de huit classes préscolaires et 24 classes primaire suite à une transaction entre le CSSDM et le propriétaire du site.

Secteur 17 – Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown

École Griffintown

Différentes possibilités sont analysées en collaboration avec l'arrondissement du Sud-Ouest afin de planifier l'arrivée de la population scolaire dans le secteur, qui prennent en compte les possibilités suivantes :

- En juin 2019, le MEQ a octroyé un montant, de l'ordre du 10 % des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation du projet dans les prochaines années ;
- Une collaboration de la Ville de Montréal et du CSSDM dans un projet commun ;
- Le terrain de 834 m² au coin des rues Ottawa et Eleanor appartient au CSSDM.

Un avis d'appel d'intérêt a été publié en novembre 2018 pour recevoir différentes propositions permettant l'implantation d'une école dans le secteur Griffintown. Deux proposants ont été retenus pour élaborer des propositions. L'une d'elles fait actuellement l'objet de démarches plus avancées. Les propositions sont présentement en analyse au MEQ.

Immeuble transitoire n° 013 — Annexe Charlevoix

L'immeuble situé au 633, rue de Courcelles est occupé par des élèves de l'école Saint-Léon-de-Westmount (secteur Westmount) en raison de travaux d'agrandissement au bâtiment principal. L'occupation devrait se poursuivre jusqu'à la fin des travaux prévue au cours de l'année 2022-2023.

Secteur 18 – Pointe-Saint-Charles

Espace transitoire dans l'immeuble no 300 — École Jeanne-LeBer

Une partie de l'école Jeanne-LeBer (bâtiment n° 300) est considérée comme un espace transitoire et est disponible pour scolariser des élèves de l'accueil ou des élèves HDAA du secteur et des secteurs voisins qui pourraient arriver durant l'année scolaire.

Secteur 19 – Côte-Saint-Paul

École Saint-Jean-de-Matha

Les travaux de délocalisations sont en cours depuis la rentrée 2021-2022 et il devrait continuer durant l'année 2022-2023.

École Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours

Au départ du CPE *Les Petits Lutins de la Côte-Saint-Paul* les espaces seront récupérés à des fins de scolarisation primaire pour répondre aux besoins du secteur.

Espace transitoire dans l'immeuble n° 347 — École Honoré-Mercier

L'espace transitoire est occupé par l'école Saint-Jean-de-Matha. L'école Honoré-Mercier occupe l'autre partie de l'immeuble.

Secteur 20 – Notre-Dame-de-Grâce

École Les-Enfants-du-Monde

Un projet d'agrandissement est en cours. Ces espaces pourraient être utilisés afin de répondre aux besoins du secteur ou de manière transitoire pour les besoins d'une autre école de l'arrondissement. La fin des travaux est prévue au cours du printemps 2022 pour cet agrandissement de 14 classes et d'un gymnase double.

Secteur 21 – Côte-des-Neiges Est

École Félix-Leclerc

Les élèves et le personnel de l'école sont délocalisés au bâtiment n°049 situé au 35, rue Saint-Zotique Est (école La Petite-Patrie — pavillon Saint-Jean-de-la-Croix — ce bâtiment est dans le secteur Petite-Patrie), jusqu'à la fin des travaux.

Les travaux de réhabilitation du bâtiment principal sont en conception. Par conséquent, la délocalisation partielle au bâtiment n°049 doit être maintenue.

École Bedford

Un agrandissement de six classes et d'un gymnase a été livré au cours de l'hiver 2021-2022.

Lucille-Teasdale

Un projet d'ajout d'espace de sept classes est prévu à l'école Lucille-Teasdale. La livraison du projet d'agrandissement de l'école Lucille-Teasdale est prévue à l'automne 2023.

École dans le secteur Triangle Namur/Jean-Talon

L'arrondissement a démontré un intérêt pour construire une école dans le secteur du Triangle suite à l'acquisition du 5010, rue Paré. Un projet est financé par le MEQ.

École Notre-Dame-des-Neiges

Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Le *Centre de la Petite Enfance de la Côte inc.*, occupait les espaces excédentaires situés dans l'école primaire, a été délocalisé. L'ampleur des travaux et la nature particulièrement intrusive de ceux-ci nécessitaient la délocalisation du CPE, une reprise de ces espaces à des fins scolaires pourrait être envisagée.

Secteur 22 – Côte-des-Neiges Ouest

École Internationale (primaire)

Considérant l'état de vétusté du bâtiment, des travaux majeurs de réfection devront être réalisés au courant des prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser partiellement ou complètement l'école.

Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Secteur 23 – Westmount

Saint-Léon-de-Westmount

Un agrandissement de cinq classes est prévue en cours d'année 2022-2023. Lorsque le projet sera livré, les élèves délocalisés reviendront au bâtiment principal.

La construction de deux écoles primaires au centre-ville au 1220-1230, rue de la Montagne (14 classes) ainsi que le projet à l'étude au Fort de la montagne (28 classes) permettront aussi de répondre à la scolarisation des élèves du secteur et de ceux résidant le secteur Peter-McGill. D'ici ces livraisons dans deux à cinq ans, il est impératif trouver une solution à l'ensemble des besoins d'espaces pour l'ensemble des élèves du territoire de l'école Saint-Léon-de-Westmount.

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – SECONDAIRE

Zone Nord

Cartierville

École La Dauversière

Un agrandissement de 623 places-élèves est en cours pour l'école La Dauversière. L'état d'avancement du projet ne permet pas, pour l'instant, de déterminer un échéancier du projet.

École La Dauversière, annexe

Depuis le retrait des douzes classes modulaires, l'école La Dauversière partage des espaces au 2005 Victor-Doré avec l'école Gilles-Vigneault et ce jusqu'à la livraison du nouveau pavillon.

Ahuntsic-Bordeaux

Immeuble n° 056, École Sophie-Barat

En 2018, le MEQ a autorisé un projet d'ajout d'espace de 200 à 250 places. Dans les prochains mois, l'échéancier de réalisation des travaux doit être précisé en collaboration avec l'école.

De plus, considérant l'état du bâtiment, des travaux majeurs de réfection sont réalisés depuis la rentrée 2020-2021, nécessitant une délocalisation partielle d'urgence. Durant certaines phases de travaux, il pourrait être nécessaire de délocaliser complètement l'école. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis pour les prochaines étapes. Il est envisagé de délocaliser des groupes dans l'école transitoire financé au 100, rue Sauvé Est. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école. L'objectif étant de trouver des solutions adaptées aux besoins des élèves et du personnel de l'école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Immeuble n° 055, Terrain résiduel Marie-Anne située au 100, rue Sauvé Est

Des études de projet pour une école transitoire primaire et secondaire ont été financées par le ministère de l'Éducation. Lorsque le chantier débutera, les 6 classes modulaires devront être retirées. La composition proposé est de 27 classes primaires convertibles en 464 places-élèves pour le secondaire.

Des travaux majeurs de réfection sont prévus dans plusieurs écoles du secteur, en particulier Sophie-Barat, pour laquelle une délocalisation partielle ou complète pourrait être nécessaire.

Saint-Michel

École Joseph-François-Perrault

L'école dispose d'un seul gymnase double et ne peut répondre aux exigences du régime pédagogique pour le programme d'éducation physique. Par conséquent, l'école utilise le gymnase du Centre Étienne-Desmarteaux situé au 3430, rue de Bellechasse. Cette location devrait se poursuivre.

Un projet de construction d'un équipement culturel, d'une salle d'enseignement de musique et de locaux de pratique est à l'étude. Cela pourrait permettre de libérer des locaux pour la scolarisation dans l'école. Le MEQ a alloué un montant de 4 millions de dollars au CSSDM.

Ce projet s'inscrit également dans une réflexion globale sur la mise aux normes des aménagements intérieurs de cette école, notamment des gymnases. Cette démarche pourrait engendrer la réalisation de travaux importants au courant des prochaines années. Toutes les mesures seront mises en œuvre afin de réduire les impacts sur le régime pédagogique, les élèves et le personnel de l'école. Les démarches menant à la réalisation complète du projet se poursuivent avec la collaboration des différents services et des instances impliquées. Lorsque plus d'informations seront disponibles sur les échéanciers et les travaux à réaliser, les milieux concernés seront informés.

École Joseph-François-Perrault, annexe

Des travaux majeurs de réfection sont planifiés au plan directeur d'investissement 2019-2024 d'environ six millions de dollars.

Le scénario qui avait été proposé par le passé était de délocaliser complètement l'école en 2020-2021 pour une durée d'une année dans des classes modulaires sur site. Celui-ci a été décalé à une date ultérieure afin de coordonner les travaux avec le projet prévu au bâtiment principal.

Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier et de la délocalisation seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement de l'école afin de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l'école.

Villeray - Parc-Extension

Académie de Roberval

Afin de réaliser les améliorations qui permettront une utilisation saine et sécuritaire de l'immeuble n°113 qu'occupait l'école, celle-ci a été délocalisée dans l'espace transitoire du bâtiment n°025 situé au 1205, rue Jarry Est pour la durée des travaux en cohabitation avec l'école Georges-Vanier. Une reconstruction partielle de l'immeuble a été financée au PQI 2020-2030. Les plans et devis sont en cours d'élaboration et le projet demeure en attente du financement requis pour les travaux majeurs de réfection complémentaires dans la portion conservée du bâtiment.

Zone Centre

La Petite-Patrie – Rosemont Ouest

Il n’y a pas d’information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Le Plateau et Ville-Marie

École secondaire Espace-Jeunesse

Considérant l’état du bâtiment, d’importants travaux doivent être réalisés dans les prochaines années. Durant les travaux, il pourrait être nécessaire de relocaliser partiellement ou complètement l’école. Pour le moment, l’état d’avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d’établissement de l’école. L’objectif étant de trouver une solution adaptée aux besoins des élèves et du personnel de l’école afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires.

Zone Est

Rosemont Est – Hochelaga – Mercier

École Chomedey-De Maisonneuve

Depuis quelques années, en partenariat avec le Club Rotary, l’école a mis sur pied le projet Déclic. Le Club Rotary contribue au financement du projet.

École Édouard-Montpetit

L’école offre un programme sports-études pour lequel des espaces extérieurs sont nécessaires pour la pratique de plusieurs sports, dont le baseball. Afin de répondre à ce besoin, l’école a une entente avec la Ville de Montréal concernant l’utilisation de terrains de baseball des parcs Liébert, situés au 2826, rue Liébert et Jean-Amyot, situés au 6110, rue de Marseille. L’utilisation des installations de la Ville pour le programme de baseball devrait se poursuivre.

École Irénée-Lussier

Pour répondre à la demande de scolarisation, des locaux modulaires — neuf classes — sont installés (trois classes à l’école et six classes à l’annexe Le Caron située dans Tétraultville). De plus, les élèves de cinq classes sont scolarisés au bâtiment n° 035 situé au 4240, rue de Bordeaux en cohabitation avec l’école Jeanne-Mance¹. La cohabitation et les unités préfabriquées devraient être maintenues.

¹ Voir le secteur Grand-Plateau.

Par ailleurs, le MEQ a autorisé le financement d'un projet qui vise à construire une nouvelle école Irénée-Lussier. Le projet de reconversion du bâtiment principal de l'école et de l'annexe Le Caron pour la scolarisation au préscolaire et au primaire a été approuvé par le MEQ.

École Marie-Anne, édifice Rosalie-Jetté

L'école cohabite avec les élèves de l'école Saint-Fabien et le CPE *Carcajou* au bâtiment n° 336 situé au 5100, rue Bossuet.

Espace transitoire dans l'immeuble n° 014 — École Édouard-Montpetit

Les espaces transitoires sont occupés par l'école Maisonneuve depuis la rentrée 2020-2021, qui doit être délocalisée en raison d'un chantier. L'école devrait occuper ces espaces jusqu'à la rentrée 2022-2023. Des analyses sont en cours afin de déterminer la destination de l'espace transitoire suite au départ de l'école Maisonneuve en 2022-2023.

Tétreaultville

Académie Dunton

En juin 2019, le MEQ a octroyé un montant, de l'ordre du 10 % des coûts de projet, afin de réaliser les études nécessaires à la concrétisation d'un projet d'agrandissement d'environ 500 places supplémentaires dans les prochaines années.

École Irénée-Lussier, annexe — 2205, rue Mousseau

Considérant le départ de l'école Irénée-Lussier après la construction de la nouvelle maison-mère et le projet domiciliaire d'environ 625 unités prévu en bordure de la rue Notre-Dame (750 mètres), une demande de financement pour l'ajout d'une école primaire dans le sud du secteur a été déposée au MEQ afin que le 2205, rue Mousseau soit utilisée comme école primaire.

École Louise-Trichet

Les gymnases sont déjà utilisés à pleine capacité. Des solutions pour que les élèves de l'école Louise-Trichet puissent disposer de plateaux d'activité physique suffisants devront être envisagées.

Zone Ouest

Sud-Ouest

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

NDG-CDN – Westmount – Centre-Ville

École Saint-Luc

L'école occupe l'immeuble no 242, situé au 3744, avenue Prud'homme et éventuellement l'immeuble no 041, situé au 3641, avenue Prud'homme. Une partie du bâtiment no 325 est également occupée par le CPE Les copains d'abord de Montréal.

Pour ces annexes sur Prud'Homme, l'école utilise un gymnase et des vestiaires situés au Centre communautaire NDG, situé au 3757, avenue Prud'Homme. Le bail est valide de février à juin 2020 pour un horaire du lundi au vendredi entre 8 h et 15 h. Une nouvelle entente devra être faite pour l'année 2021-2022.

École Saint-Luc — annexe 3641, avenue Prud'homme

Un projet de remise aux normes du 3641, avenue Prud'homme a été autorisé par le MEQ à l'été 2017 pour l'utilisation de 15 classes et d'un gymnase simple, ce qui correspond à 435 places-élèves. La fin des travaux est prévue pour la rentrée 2022-2023.

École Saint-Luc — annexe 3744, avenue Prud'homme

Le projet de remise aux normes du 3744, avenue Prud'homme est livré pour la rentrée 2020-2021. À compter de cette date, des groupes de l'école Saint-Luc y seront scolarisés.

École La Voie

Un projet d'agrandissement a été autorisé par le MEQ à l'été 2017 pour un ajout d'espace de 440 places et d'un gymnase simple. Cet agrandissement se fera conjointement à celui de l'école Lucille-Teasdale. La livraison est prévue au cours de l'automne 2022. Si une délocalisation partielle ou complète devenait nécessaire pour réaliser cet agrandissement, en fonction de l'état d'avancement du projet, le milieu en serait informé dès que possible.

FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

Centre William-Hingston et école Barthélemy-Vimont

Des travaux majeurs de réfection sont prévus au bâtiment occupé par l'école primaire Barthélemy-Vimont, le centre de formation des adultes William-Hingston, un CPE et la Ville de Montréal. En vertu de l'ampleur des travaux à réaliser et l'échéancier, une délocalisation complète du centre de formation des adultes est nécessaire. L'école primaire pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment. Pour répondre aux besoins du centre de formation, il pourrait être envisagé de louer des espaces à l'extérieur du parc immobilier du CSSDM.

L'école primaire Barthélemy-Vimont pourrait aussi devoir moduler son occupation à l'intérieur du bâtiment. Pour le moment, l'état d'avancement du projet ne permet pas de définir un calendrier des opérations et des scénarios précis. Lorsque les renseignements nécessaires à la planification du chantier seront disponibles, une consultation sera effectuée auprès des instances concernées, notamment les conseils d'établissements ainsi que les organismes et partenaires occupants afin de trouver des solutions adaptées aux besoins des élèves, du personnel et des partenaires occupants.

Centre Tétreaultville

Le centre est délocalisé dans l'espace transitoire de l'immeuble n° 030 situé au 5850, avenue de Carignan en cohabitation avec l'école secondaire Louis-Riel (voir secteur Mercier).

Centre Champagnat

Étant donné le besoin d'espace du centre Champagnat, celui-ci loue entre deux et quatre salles de classe (selon les besoins), un bureau et un laboratoire informatique au bâtiment situé au 1200, boulevard Crémazie. Cette location devrait se poursuivre.

D'autres scénarios seront analysés afin d'envisager une solution pérenne pour répondre aux besoins de scolarisation des élèves adultes (21 ans et plus) ayant des besoins particuliers. Les scénarios pourraient inclure la construction d'un nouvel immeuble ayant une plus grande capacité d'accueil et qui serait mieux adaptée aux besoins particuliers de ces élèves.

Centre Lartigue

En raison de l'augmentation de la population scolaire, des groupes sont scolarisés depuis l'été 2019 au 1750, rue Saint-André, bâtiment n°134, en cohabitation avec le CPE *la Sourithèque*. L'utilisation devrait se poursuivre.

Centre Pauline-Julien

Afin de répondre aux besoins du secteur et au manque d'espace, le centre Pauline-Julien loue des locaux au bâtiment situé au 6750, chemin de la Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges). Le centre loue également des locaux situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges. La location se poursuivra et l'utilisation d'espace additionnel est maintenue.

Centre Sainte-Croix

Ce centre de formation générale des adultes est situé à proximité des coins des rues Jarry Ouest et du boulevard Saint-Laurent. Pour le moment, les besoins ne justifient pas la reprise de cet immeuble pour le préscolaire et le primaire. Si un tel scénario devait se réaliser, une délocalisation du centre Sainte-Croix serait nécessaire dans un espace en location. De plus, une consultation serait effectuée auprès des instances concernées, notamment le conseil d'établissement du centre. L'objectif serait de trouver une solution adaptée aux besoins du centre afin de minimiser les impacts humains, pédagogiques et budgétaires pour l'ensemble de la population scolaire : adulte et jeune.

Advenant le besoin de reprise, un projet pourrait éventuellement être déposé au MEQ concernant la conversion de ce bâtiment et l'ajout d'un gymnase pour l'utiliser comme espace transitoire pour des classes du préscolaire et du primaire. Le projet pourrait consister en une école transitoire d'environ 17 classes avec un gymnase.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Écoles des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal, annexe (EMICA) — 6255, 13^e Avenue (bâtiment n° 253)

Pour le moment les besoins ne justifient pas la reprise de cet immeuble pour le préscolaire et le primaire. Si un tel scénario devait se réaliser, une délocalisation du centre serait nécessaire dans un espace en location.

De plus, une consultation serait effectuée auprès des instances concernées, notamment, le conseil d'établissement. L'objectif serait de trouver une solution adaptée aux besoins de l'EMICA tout en minimisant les impacts humains, pédagogiques et budgétaires pour l'ensemble de la population scolaire : adulte et jeune.

École des métiers de la construction de Montréal (EMCM)

L'EMCM offre des cours de restauration de maçonnerie dans deux bâtiments externes. Ces bâtiments sont situés au 7401, rue Hochelaga (hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, Institut universitaire en santé mentale de Montréal) et au 9, rue Monseigneur-Gosselin à Lévis (Collège de Lévis). D'autres locaux à Québec pourraient être loués.

École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM)

Pour répondre au besoin d'espace, l'EMEMM loue des locaux au bâtiment situé au 2350, rue Dickson, porte 400². Les couts relatifs à cette location sont pris en charge par l'EMEMM.

École des métiers de l'horticulture de Montréal (EMHM)

L'occupation, la location et l'utilisation des locaux modulaires et des autres lieux de scolarisation devraient se poursuivre. Un projet d'ajout d'espace pour l'école a été demandé au MEQ à l'automne 2019 afin de centraliser les espaces sur le site du Jardin botanique de Montréal.

² Afin d'éviter toute confusion, prenez note que le bâtiment situé au 2350, rue Dickson s'appelle le : « 5600 Hochelaga ».

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des bâtiments administratifs.

ESPACES EXCÉDENTAIRES

Secteur 1 – Cartierville Ouest

Immeuble excédentaire n° 327 situé au 11760, avenue Robert-Giffard

Cet immeuble était occupé par un CPE et le bail s'est terminé en 2019. Une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation est actuellement envisagée, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;
- La planification pour le développement du secteur Bois-Franc.

Secteur 2 – Cartierville Est

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 3 – Ahuntsic–Bordeaux

Immeuble excédentaire n° 271, situé au 10730 et 10770, rue Chambord

Cet immeuble est présentement occupé par des locataires.

Immeuble excédentaire n° 114 situé au 10780, rue Laverdure

Cet immeuble est présentement occupé par des locataires. La configuration du terrain ne semble pas favorable à l'utilisation de l'immeuble pour des groupes du primaire, car la cour arrière est exigüe.

Immeuble excédentaire n° 055 situé au 9767, boulevard Saint-Laurent

Le bâtiment est innoccupé depuis plusieurs années. Il devra être démoli pour agrandir l'école Marie-Anne avec des espaces transitoires.

Secteur 4 – Saint-Michel Nord-Ouest

Immeuble excédentaire n° 318L situé au 7950, 2^e Avenue

Cet immeuble est présentement occupé par un CPE et le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment, l'état de l'immeuble, la configuration, le coût et l'échéancier de reconversion ainsi que la mission du locataire, la reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Secteur 5 – Saint-Michel Nord-Est

Immeuble excédentaire n° 418 situé au 4121, 42^e Rue

Cet immeuble est présentement occupé par un CPE et la Ville de Montréal. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;

- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans et les besoins prévus dans le secteur ;
- une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Secteur 6 – Saint-Michel Sud

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 7 – Villeray

Immeuble excédentaire n° 364 situé au 6970, rue Marquette

Cet immeuble est présentement occupé par deux locataires, dont un CPE. En considérant :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Secteur 8 – Parc-Extension

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 9 – La Petite-Patrie

Immeuble excédentaire no 172 situé au 6839, rue Drolet

Cet immeuble excédentaire est occupé par plusieurs locataires et partenaires du CSSDM. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- le coût pour réaliser un tel projet ;
- la mission des locataires ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Secteur 10 – Rosemont Ouest

Immeuble excédentaire n° 252 situé au 6315, 13^e Avenue

Cet immeuble est présentement occupé par le CPE *Galijode Inc.* et le bail se termine en 2020. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le coût de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse.

Secteur 11 – Rosemont Est

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 12 – Tétreaultville

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 13 – Mercier

Immeuble excédentaire n° 381 situé au 1905, rue de Cadillac

Cet immeuble est présentement occupé par la Ville de Montréal et le bail se termine prochainement. Actuellement, en prenant en considération tous les facteurs, notamment :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le cout de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans ;

une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation ne serait pas avantageuse. Le processus d'aliénation du bâtiment a été déclenché.

Secteur 14 – Hochelaga-Maisonneuve

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 15 – Grand-Plateau

Immeuble excédentaire n° 276 situé au 1130, boulevard Saint-Joseph Est

Cet immeuble était occupé par un CPE et le bail s'est terminé en 2019. Une analyse tenant compte des éléments suivants est en cours :

- l'état de l'immeuble ;
- la configuration et le cout de reconversion de l'immeuble ;
- la mission du locataire ;
- l'échéancier d'une hypothétique reprise qui pourrait s'étendre de trois à cinq ans.

Une reprise de cet immeuble à des fins de scolarisation pourrait être envisagée.

Secteur 16 – Ville-Marie

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 24 – Centre-Ville Ouest (Peter-McGill)

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 17 – Saint-Henri — Petite-Bourgogne — Griffintown

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 18 – Pointe-Saint-Charles

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 19 – Côte-Saint-Paul

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 20 – Notre-Dame-de-Grâce

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 21 – Côte-des-Neiges Est

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 22 – Côte-des-Neiges Ouest

Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

Secteur 23 – Westmount

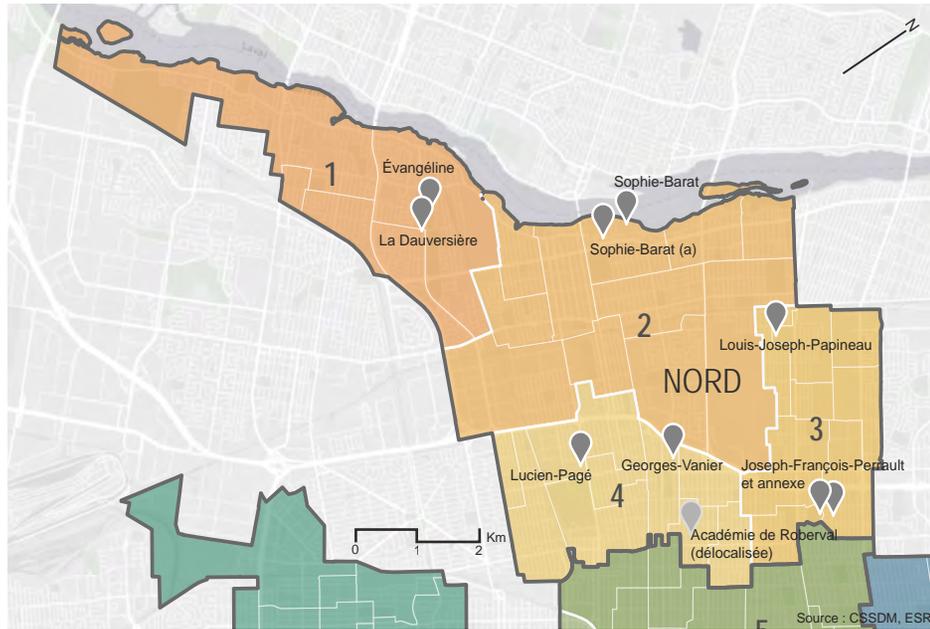
Il n'y a pas d'information complémentaire à fournir concernant des immeubles de ce secteur.

**ANALYSE DES BESOINS SECONDAIRES
ANNEXE II**

Service de l'organisation scolaire
Bureau de la planification et de la gestion des espaces
Juin 2021

01. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

Établissements scolaires secondaires et sous division du secteur



| SOUS-ZONES | ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES |
|-------------------------------|--|
| 1 - Cartierville | Évangéline La Dauversière |
| 2 - Ahuntsic | Sophie-Barat Sophie-Barat (annexe) |
| 3 - Saint-Michel | Louis-Joseph-Papineau Joseph-François-Perrault Joseph-François-Perrault (annexe) |
| 4 - Villeray — Parc-Extension | Georges-Vanier Lucien-Pagé Académie De Roberval (délocalisée) |

Zones secondaires proposées
 Territoires écoles primaires
📍 Écoles secondaires régulières
📍 Écoles secondaires à vocation

02. PRÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

+ Si l'on se réfère aux données du MEQ 2021, la zone Nord connaît une croissance du nombre d'élèves résidents. Le tableau montre que la zone enregistrera 8855 inscriptions en 2022-2023 et 8917 en 2023-2024. Une légère baisse est attendue en 2024-2025, elle ramènera les chiffres à 8892 élèves.

+ La zone Nord se compose de quatre secteurs :

1. Cartierville,
2. Ahuntsic,
3. Saint-Michel et
4. Villeray-Parc-Extension.

Ces secteurs qui seront à l'image de la zone, accueilleront des élèves du secondaire aux écoles Évangéline, La Dauversière, Sophie-Barat et Sophie-Barat annexe, Louis-Joseph-Papineau, Jean-François-Perrault et annexe, Lucien-Pagé, George-Vanier et Académie de Roberval.

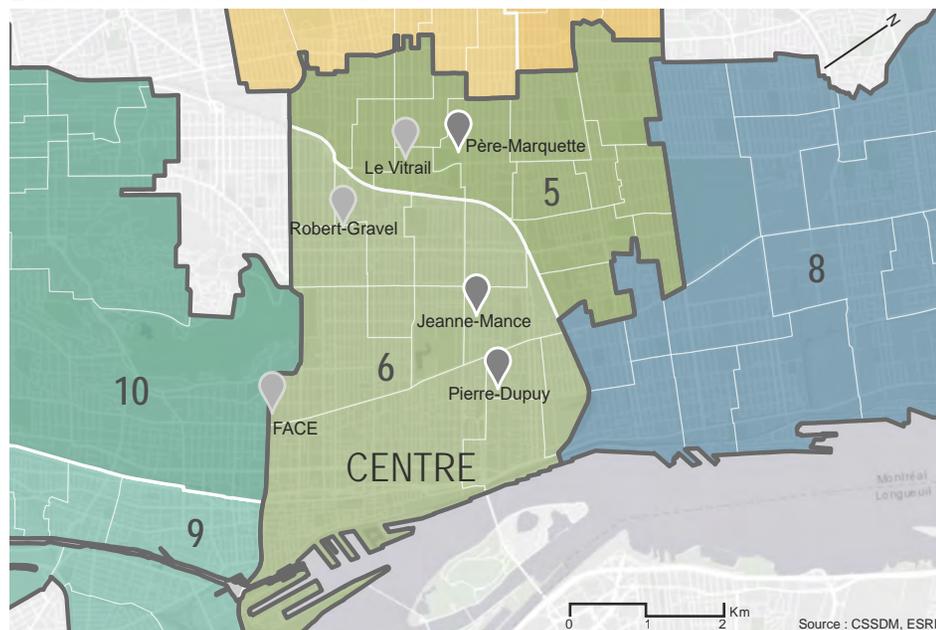
+ La capacité d'accueil du secteur Nord est de 10 850 places-élèves.

Source : SOS / BPGE, 2021.

| ZONE NORD | | | | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| | Année | Élèves résidents (secteurs 1 à 4) | | | |
| | | Secteur 1 | Secteur 2 | Secteur 3 | Secteur 4 |
| Prévisions | 2021-2022 | 1669 | 2164 | 2366 | 2451 |
| | 2022-2023 | 1731 | 2215 | 2379 | 2530 |
| | 2023-2024 | 1749 | 2219 | 2437 | 2512 |
| | 2024-2025 | 1737 | 2215 | 2432 | 2508 |
| TOTAL ZONE NORD | | | | | |
| Croissance Décroissance | Total élèves résidents de la zone | | | | |
| | 2021-2022 | 8650 | | | |
| | 2022-2023 | 8855 | | | |
| | 2023-2024 | 8917 | | | |
| 2024-2025 | 8892 | | | | |

01. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

Établissements scolaires secondaires et sous division du secteur



| SOUS-ZONES | ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES |
|---------------------------------|---|
| 5 - Rosemont — La Petite Patrie | Père-Marquette (268) Le Vitrail (248) |
| 6 - Plateau — Ville-Marie | Robert-Gravel (274) Jeanne-Mance (265) Pierre-Dupuy (264) FACE (279) |

- Zones secondaires proposées
- Territoires écoles primaires
- Écoles secondaires régulières
- Écoles secondaires à vocation

02. PRÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

+ Les élèves résidents de la zone-Centre sont estimés à 4607 en 2022-2023. Avec une petite baisse en 2023-2024 (soit 4581), puis le nombre d'élèves prévus en 2024-2025 est de 4616. De ce fait, avec ces faibles variations d'une année à l'autre, la situation dans la zone serait marquée par une stabilité du nombre attendu.

C'est dans ces secteurs que sont situées les écoles Père-Marquette, Le Vitrail, Pierre-Dupuy, Jeanne-Mance, FACE et Robert-Gravel.

+ La capacité d'accueil du secteur Centre est de 3 871 places-élèves.

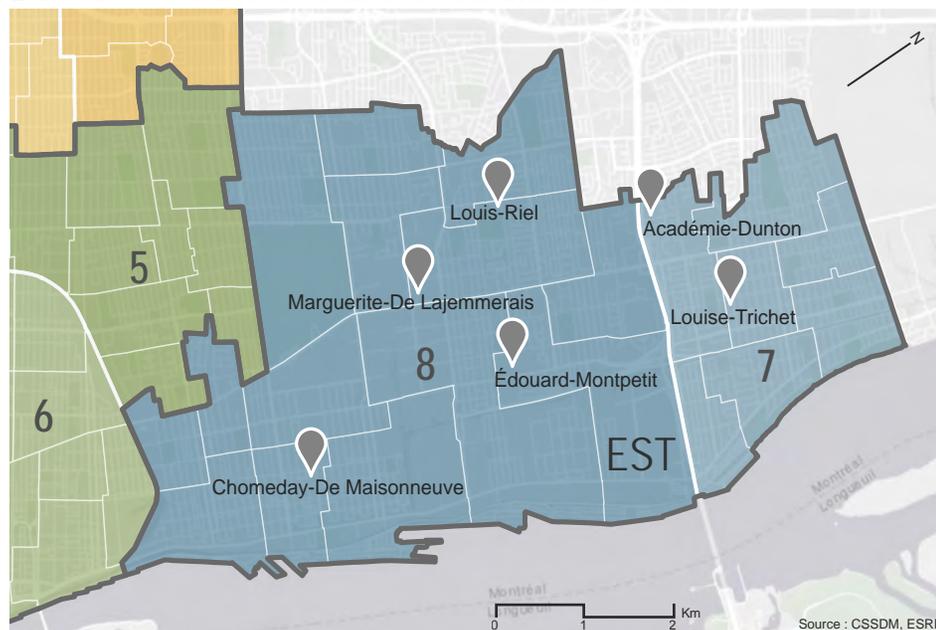
Source : SOS / BPGE, 2021.

+ Voici les deux secteurs qui constituent ladite zone :
5. Petite-Patrie - Rosemont Ouest et
6. Plateau - Ville-Marie.

| ZONE CENTRE | | | |
|------------------------------------|-----------------------------------|-----------|-----------|
| Élèves résidents (secteurs 5 et 6) | | | |
| Prévisions | Année | Secteur 5 | Secteur 6 |
| | 2021-2022 | 2719 | 1848 |
| | 2022-2023 | 2769 | 1838 |
| | 2023-2024 | 2767 | 1814 |
| | 2024-2025 | 2804 | 1812 |
| TOTAL ZONE CENTRE | | | |
| Stabilité | Total élèves résidents de la zone | | |
| | 2021-2022 | 4567 | |
| | 2022-2023 | 4607 | |
| | 2023-2024 | 4581 | |
| | 2024-2025 | 4616 | |

01. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

Établissements scolaires secondaires et sous division du secteur



| SOUS-ZONES | ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES |
|---------------------------------------|---|
| 7 - Tétreaultville | Académie Dunton (253) Louise-Trichet (252) |
| 8 - Mercier - Hochelaga - Maisonneuve | Louis-Riel (254) Marguerite-De Lajemmerais (258) Édouard-Montpetit (256) Chomedey-De Maisonneuve (259) |

- Zones secondaires proposées
- Territoires écoles primaires
- Écoles secondaires régulières
- Écoles secondaires à vocation

02. PRÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

+ Composée des secteurs :

7. Tétreaultville et

8. Mercier – Hochelaga-Maisonneuve-Rosemont-Est,

Les écoles de la zone-Est sont Marguerite-De Lajemmerais, Louis-Riel, Édouard-Montpetit, Chomedey-De Maisonneuve, Académie Dunton et Louise-Trichet.

+ En se référant au tableau de la zone, on remarque une croissance continue du nombre total d'inscrits de 2021 à 2024. On passe alors de 5202 à 5660 élèves résidents en quatre années successives.

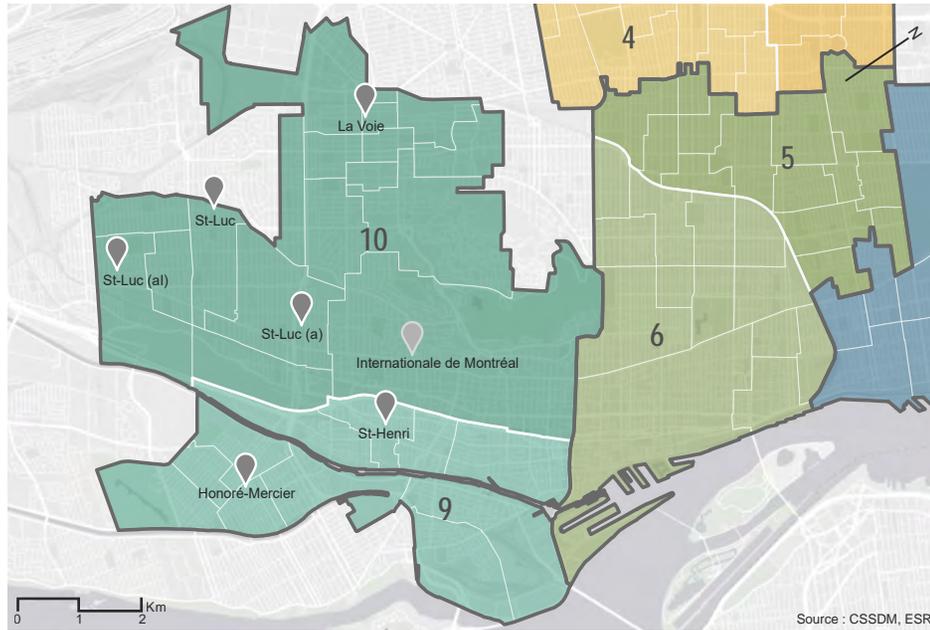
+ La capacité d'accueil du secteur Est est de 7 241 places-élèves.

Source : SOS / BPGE, 2021.

| ZONE EST | | | |
|------------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| Élèves résidents (secteurs 7 et 8) | | | |
| | Année | Secteur 7 | Secteur 8 |
| Prévisions | 2021-2022 | 1844 | 3358 |
| | 2022-2023 | 1962 | 3417 |
| | 2023-2024 | 2036 | 3501 |
| | 2024-2025 | 2122 | 3538 |
| TOTAL ZONE EST | | | |
| | | Total élèves résidents de la zone | |
| Croissance | 2021-2022 | 5202 | |
| | 2022-2023 | 5379 | |
| | 2023-2024 | 5537 | |
| | 2024-2025 | 5660 | |

01. CARTOGRAPHIE DU SECTEUR

Établissements scolaires secondaires et sous division du secteur



| SOUS-ZONES | ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES |
|-----------------|--|
| 9 - Sud-Ouest | Saint-Henri (286) Honoré-Mercier (287) |
| 10 - Nord-Ouest | La Voie (288) Saint-Luc (291) Saint-Luc (annexe) (291) Saint-Luc (annexe I) (292) École internationale de Montréal (284) |

Zones secondaires proposées
 Territoires écoles primaires
📍 Écoles secondaires régulières
📍 Écoles secondaires à vocation

02. PRÉVISION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE

+ Le tableau ci-présent résume les prévisions entre 2021-2025 de la population scolaire des écoles secondaires (La Voie, Saint-Luc et annexes, Internationale de Montréal, Saint-Henri, Honoré-Mercier).

+ La zone Ouest se compose de deux secteurs :
9. Sud-Ouest et
10. Nord-Ouest.

+ Ces chiffres, découlant des prévisions du MEQ 2021, mettent en exergue une décroissance du nombre d'élèves résidents qui pourraient fréquenter les écoles de la zone. Cette baisse sera continue entre les années scolaires 2021 et 2024, le nombre d'inscrits sera de 5638 pour l'année 2022-2023, 5558 en 2023-2024 et 5473 en 2024-2025.

+ La capacité d'accueil du secteur Ouest est de 6 434 places-élèves.

Source : SOS / BPGE, 2021.

| ZONE OUEST | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------|------------|
| Élèves résidents (secteurs 9 et 10) | | | |
| Prévisions | Année | Secteur 9 | Secteur 10 |
| | 2021-2022 | | 1853 |
| 2022-2023 | | 1847 | 3791 |
| 2023-2024 | | 1848 | 3710 |
| 2024-2025 | | 1812 | 3661 |
| TOTAL ZONE OUEST | | | |
| Décroissance | Total élèves résidents de la zone | | |
| | 2021-2022 | 5727 | |
| | 2022-2023 | 5638 | |
| | 2023-2024 | 5558 | |
| 2024-2025 | 5473 | | |

LE PTRDI DANS LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (LIP)

Selon les articles 40, 101, 193, 211 de la LIP, le PTRDI indique pour les trois prochaines années :

1. Le nom ;
2. L'adresse ;
3. Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
4. L'ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
5. La destination autre que pédagogique des locaux ;
6. La capacité d'accueil ;
7. Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Note : Le PTRDI prend la forme d'un tableau regroupant **uniquement** les renseignements indiqués à la LIP.

CONSULTATIONS OBLIGATOIRES

Qui est consulté pour l'adoption du PTRDI selon la LIP ?

- Comité de parents (art. 193)
- Villes ou Communauté métropolitaine (art. 211)

CONSULTATION ADDITIONNELLE

- Conseil d'établissement (art. 40 et 101)

Le CSSDM peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école, compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION :

La consultation est un processus en vertu duquel un organisme sollicite l'avis d'une autre personne ou instance sur une question donnée, en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis offert par l'instance n'est pas décisionnel et ne lie pas l'organisme qui le sollicite.

VÉRIFICATION À FAIRE AVANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION AU RAPPORT OU AU PTRDI

Afin de faciliter la compréhension et de faciliter les échanges, voici une liste de vérification qui permet de déterminer si oui ou non un ajout ou une modification est essentiel au PTRDI ou même au rapport d'introduction :

L'ajout ou la modification concerne-t-il :

- La gestion des populations scolaires ou du personnel, l'organisation (ouverture ou fermeture) de groupes ou points de services (ex. : HDAA et accueil)
- Une opportunité déjà analysée ou à trouver pour gérer la croissance démographique prévue, l'immigration ou les développements résidentiels
- Des travaux de rénovation sans impact sur la disponibilité ou la capacité d'accueil de l'immeuble
- Aménagement de la cour d'école
- La circulation aux abords de l'école et le transport scolaire
- L'horaire de l'école
- Une volonté de redécoupage de certains territoires-écoles

Si c'est le cas, ces éléments **ne devraient pas** se retrouver au PTRDI (tableau en annexe au rapport d'introduction), car ils ne concernent pas l'un des sept éléments clés précités.

L'ADOPTION ET LES MISES À JOUR

Le processus de consultation, prescrit par la LIP, est susceptible d'entraîner des modifications au PTRDI à l'égard des sept éléments qui le composent.

- Une version en consultation est adoptée par le Conseil d'administration au mois de juin précédant les années sur lesquelles s'échelonnent le document.
- La version en consultation est par la suite transmise aux instances concernées par le processus de consultation, soit les comités de parents, les villes et la Communauté métropolitaine.
- Une mise à jour partielle du PTRDI est effectuée à l'automne pour y intégrer des modifications.
- La réception des demandes découlant du processus de consultation donne suite à une mise à jour du PTRDI, pour tenir compte des demandes de modifications soulevées par ces instances.
- Une version finale du PTRDI est adoptée au Conseil d'administration de décembre.

RAPPORT INTRODUISANT LE PTRDI

Considérant que destiner et répartir l'utilisation de près de 300 immeubles impliquent de bien comprendre les enjeux de chaque immeuble, un rapport est déposé pour introduire le PTRDI.

Les résolutions qui y sont proposées ou adoptées devraient impliquer une modification à l'un des 7 éléments clés.

Lorsque c'est le cas, il est généralement nécessaire de présenter certains renseignements du contexte qui sont absolument essentiels pour comprendre la modification à la destination ou à la répartition d'un immeuble. Ainsi une **brève** explication est donnée à l'annexe II.

Le PTRDI inclut également des informations concernant les immeubles excédentaires et les terrains vacants du CSSDM présenté par secteur scolaire.

L'ANNEXE DU PTRDI

Le tableau qui compose l'annexe du PTRDI regroupe les immeubles par secteurs scolaires. Chaque secteur scolaire est précédé des prévisions d'effectifs scolaires pour les trois prochaines années, pour le primaire et le secondaire. Il est en annexe d'un rapport produit annuellement.

LE PTRDI EN LIGNE

Une version en ligne du PTRDI est également disponible. Cette version regroupe, sous la forme d'une carte interactive, les informations contenues à la fois dans les tableaux et dans le rapport introductif. Cette version a pour but :

- de centraliser l'information ;
- d'accroître son accessibilité ;
- de faciliter le processus de consultation.

POUR ALLER PLUS LOIN

Parmi les documents d'informations, une ligne du temps consolide les grandes étapes qui entourent trois grands sujets, dont le PTRDI, le plan québécois des infrastructures (PQI) et les actes d'établissement.

QU'EST-CE QU'UNE CONSULTATION ?

La consultation est un processus en vertu duquel un organisme sollicite l'avis d'une autre personne ou instance sur une question donnée, en lui donnant l'occasion et un délai raisonnable pour exprimer son point de vue. L'information pertinente doit être fournie afin de permettre un avis éclairé. L'avis offert par l'instance n'est pas décisionnel et ne lie pas l'organisme qui le sollicite.

CE QUE PRÉVOIT LA LÉGISLATION

Extrait des articles 39 et 40 de la Loi sur l'instruction publique.

L'acte d'établissement indique :

- Le nom ;
- L'adresse ;
- Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- L'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;
- Le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné ;
- Si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le CSSDM peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

CONTEXTE

Le **conseil d'établissement** *n'est pas directement consulté* sur le PTRDI, mais sur la **modification potentielle d'un des éléments contenus à son acte d'établissement** qui découlera de l'adoption du PTRDI en décembre prochain.

CE QU'IL FAUT EN COMPRENDRE :

Si le PTRDI qui sera adopté en décembre prochain ne modifie pas l'un des éléments prévus dans la loi et précédemment mentionnés, l'acte d'établissement ne sera pas modifié et par conséquent, le conseil d'établissement n'est pas consulté.

Voici quelques cas où la consultation du conseil d'établissement pourrait être nécessaire :

- Délocalisation ou cohabitation.
- Agrandissement : des locaux additionnels seront éventuellement mis à la disposition de l'école.
- Lorsqu'un immeuble pourrait être ajouté à l'acte d'établissement, soit en raison d'une délocalisation partielle, complète ou à la suite de travaux lors de la reprise d'un immeuble excédentaire ou transitoire.

Même si une consultation n'est pas requise, un conseil d'établissement peut formuler une question, une recommandation, une proposition qui touche à l'un ou l'autre de ces éléments.

CE QU'IL FAUT FAIRE :

Un point devrait être inscrit à l'ordre du jour de la première rencontre de l'année du conseil d'établissement et il devrait concerner spécifiquement : *la modification possible de l'acte d'établissement compte tenu du PTRDI actuellement en consultation.*¹

La [version en ligne du PTRDI](#) permet de consulter, à même la carte interactive, l'acte d'établissement de chaque école. Le conseil d'établissement est appelé à prendre connaissance du document et à remplir en ligne le *formulaire de consultation PTRDI 2022-2025 et Acte d'établissement*, qui est également intégré à la version en ligne. Le formulaire permet de valider les six éléments inscrits à l'acte d'établissement et d'identifier les corrections à y apporter si nécessaire. Le tout sera par la suite transmis automatiquement aux instances concernées. Le formulaire doit être rempli par la direction en rencontre du CÉ pendant ou après une consultation sur l'acte d'établissement.

Il est également possible de procéder au processus de consultation de l'acte d'établissement par résolution écrite. Un modèle de résolution est joint au présent document. Vous pouvez l'adapter en fonction de la réponse à transmettre.

QUAND ET À QUI TRANSMETTRE LA RÉPONSE À LA CONSULTATION?

Le formulaire de consultation PTRDI 2022-2025 et Acte d'établissement est automatiquement transmis au Service de l'organisation scolaire au Bureau de la planification et de la gestion des espaces.

Dans le cas où le conseil d'établissement choisit la résolution écrite, la direction de l'établissement doit la transmettre à la direction d'unité qui l'acheminera au Service de l'organisation scolaire au Bureau de la planification et de la gestion des espaces, dès que la résolution est adoptée par le conseil d'établissement.

RÉTROACTION

Toutes les résolutions découlant d'une consultation auprès d'un conseil d'établissement sont lues et analysées par la direction de l'école, la direction d'unité et l'organisation scolaire. Cette étape se déroule généralement au mois d'octobre.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, un accusé réception sera transmis dès que possible à l'école.

Dans la mesure du possible une rétroaction écrite et administrative (réponse à une question, explication d'un contexte, d'une orientation, d'une décision) sera transmise à l'école.

¹ Même si une consultation n'est pas requise, un point d'information concernant la situation du quartier et la capacité d'accueil de l'école doit être prévu lors de la première rencontre annuelle du CÉ.

rétroaction est tributaire de la capacité interne à traiter le volume et la spécificité de chaque demande.

Si la consultation est nécessaire, car une modification de l'acte d'établissement est possible compte tenu du PTRDI, la résolution sera jointe en annexe au rapport qui accompagnera le PTRDI qui sera adopté en février de l'année suivante afin que le Conseil d'administration puisse prendre en considération cet élément dans la décision.

Si la résolution d'un conseil d'établissement ne découle pas d'une consultation nécessaire, elle sera tout de même lue et analysée par l'ensemble des intervenants impliqués, mais la rétroaction sera adaptée à la situation.

AJUSTEMENTS À PRÉVOIR

La réussite des élèves est importante et le CSSDM doit s'adapter durant l'année scolaire à la réalité vécue dans les établissements. Si d'autres consultations sont nécessaires ou des modifications s'imposent à la suite de la rentrée scolaire de septembre, le PTRDI pour consultation pourrait faire l'objet d'un rapport à la séance du Conseil d'administration du mois d'octobre.



(Entête de l'établissement avec logo)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT DE _____
(Nom de l'établissement)

TENUE LE _____ À _____
(JJ-MM-AAAA) (Ville)

OBJET : Consultation concernant la possibilité de modifier un élément de l'acte d'établissement

Le conseil d'établissement a été consulté concernant la proposition formulée dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles _____ pour consultation pouvant mener à la modification d'un élément de l'acte d'établissement.
(année scolaire)

Considérant la situation et les renseignements présentés;

IL EST RÉSOLU :

- D'ACCEPTER la modification proposée à l'acte d'établissement dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation, et ce dès la rentrée _____
(année scolaire)

Ou

- DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet de la modification d'un élément de l'acte d'établissement tel qu'indiqué au plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour consultation du CSSDM, la recommandation suivante :

Le soussigné, président du conseil d'établissement de _____, certifie que
(établissement)
le texte qui précède est celui d'une résolution dûment adoptée par le conseil d'établissement le _____ et que cette résolution est toujours en vigueur dans son intégralité.
(JJ-MM-AAAA)

_____, le _____
(ville) (JJ-MM-AAAA)

Présidence du conseil d'établissement

[nom du président]

[signature du président]

ÉCHÉANCIER SIMPLIFIÉ DU PTRDI, PQI & ACTE D'ÉTABLISSEMENT

Annexe V

Printemps 2021

Été 2021

Rentrée 2021

Automne 2021

2022

PTRDI 2022-2025

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
- Destination autre que pédagogique ;
- Capacité d'accueil ;
- Prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

PQI 2022-2032

Plan québécois des infrastructures

Le CSSDM peut soumettre des projets pour :

- Agrandir une école ;
- Construire une école ;
- Acquérir un terrain ou un immeuble pour y construire une école.

Acte d'établissement

Indique les éléments suivants :

- Nom ;
- Adresse ;
- Locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- Ordre d'enseignement qui y est dispensé ;
- Cycle ou partie de cycle ;
- Enseignement préscolaire ou non.

